

Liste des Emplacements Réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Aménagement de trottoirs	Commune	280
2	Aménagement de trottoirs	Commune	106
3	Aménagement trottoirs	Commune	334
4	Création stationnements	Commune	191
5	Aménagement de carrefour	Commune	1257
6	Aménagement de trottoir	Commune	105
7	Aménagement de trottoirs	Commune	378
8	Voie pour engins agricoles	Commune	1576
9	Voie pour engins agricoles	Commune	3552
10	Voie pour engins agricoles	Commune	1460
11	Elargissement de voirie	Commune	817
12	Stationnement	Commune	51

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Pièce n°6a

PLAN DE ZONAGE

Plan d'ensemble de la commune
de LONGUESSE

1:5000

REVISION du PLU

Document arrêté le : 11 juin 2019

Document approuvé le :

Interdite, participative à l'aménagement du territoire

Urbanisme, Environnement, Développement

Cité Descartes
23, rue Alfred Nobel
77420 Champs-sur-Marne
Tél : 01 64 61 86 24

Zone urbaine

- Zone UA : zone de construction en ordre continu
Habitat, Services, Activités
- Zone UF : zone d'équipements publics
- Zone UG : zone d'habitat individuel principalement

Zone à urbaniser

- Zone AU

Zone agricole

- Zone A
- Secteur Ap
- Secteur Api
- Secteur At

Zone naturelle et forestière

- Zone N
- Secteur Nj

Prescriptions

- Emplacements réservés pour équipements publics
- Limites des secteurs soumis aux Orientations
d'Aménagement et de Programmation
- Bande d'implantation obligatoire des constructions
- Périmètre de réciprocité de 50 m autour d'un bâtiment d'élevage
- Marge de recul des constructions à respecter

Protections

Eléments à préserver au titre de l'article L.113.1 du code de l'urbanisme

- Espaces Boisés Classés (L. 113-1 du CU)

Eléments à conserver ou à créer au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme

- Voies et cheminements piétons à conserver